


DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 
ID : 974-249740101-20260706-2026_029_BC_1-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 13
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : M. Eric RENE

OBJET

AFFAIRE N°2026_029_BC_1
Approbation du procès-verbal du
Bureau Communautaire du 01 juin
2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD
SINGAINY - M. Eric RENE - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel
SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM -
Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Freddy
BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 juin 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/07/2026


ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Karim JUHOOR - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 
ID : 974-249740101-20260706-2026_029_BC_1-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2026

AFFAIRE N°2026 029 BC 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 JUIN 2026

Le Président de séance expose :

Les procès verbaux des séances du Bureau communautaire sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents, après prise en compte éventuelle de leurs remarques et enfin signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 1^{er} juin 2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le procès-verbal du Bureau Communautaire du 1^{er} juin 2026 ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président